



Focus Business Services

TAX SERVICES ■ COMPANY FORMATIONS ■ TRUST & CORPORATE SERVICES

International Tax Advice Statutory Audit
Company & Other Entity Formations
Management Services Tax
Trust Bank Introductions
Accounting Corporate Secretarial & Legal Administration
Comprehensive Corporate Services

Focus Business Services International Group



Focus Business Services (Int'l) Ltd

Focus Business Services (Cyprus) Ltd

Focus Business Services (Malta) Ltd

AKKotsomitis
chartered accountants Ltd

A K Kotsomitis Chartered
Accountants Limited

Regulated EU Professionals

Aris Kotsomitis

BSc FCA CPA TEP MoID

Chairman

Head of International Tax Planning

(Assisted for Malta components by Dr.
Adrian Vella – Partner, Malta Office)

www.fbscopyrus.com / www.fbsmalta.com
aris.kotsomitis@fbscopyrus.com / +357 22 456 363

Bienvenue !

Merci !

... Adam, de nous avoir invités à participer à cet événement !

... à vous pour votre présence !

{Mes collègues ainsi que moi-même serons à votre disposition pour de courtes rencontres privées d'ici quelques jours}



Structures de sociétés fiscalement efficaces, à Malte et à Chypre, pour les investisseurs internationaux

(avec un accent particulier sur les « doubles structures » Chypre-Malte et les fonds pour investisseurs professionnels à Malte [Professional Investor Funds PIF])

Plan de la présentation

1. Brève présentation du groupe international FBS et des conférenciers
2. Liste de souhaits des investisseurs à l'égard des structures holding
3. Vue d'ensemble des régimes de Chypre et de Malte, de la reconnaissance internationale et des principaux avantages fiscaux
4. Regard sur les régimes les plus populaires – structures (double structure Chypre-Malte et fonds maltais pour investisseurs professionnels)

Présentation du groupe international FBS

(Le **seul** groupe disposant de bureaux tangibles, à part entière et d'opérations à Chypre et à Malte – essentiels au véritable fonctionnement de la double structure)

Groupe professionnel chef de file Chypre (SS) – Malte

- Établis en 1998, nous sommes maintenant l'un des **principaux** fournisseurs de **services professionnels et corporatifs situés essentiellement à Chypre (siège social) et à Malte (2^e bureau en importance)**
- Nous fournissons la **gamme complète des services** nécessaires **sous un même toit. De la constitution... à liquidation de la société!**
- Un groupe professionnel indépendant et **multidisciplinaire** (nos **partenaires internes** sont des avocats, des comptables, des vérificateurs, des fiscalistes, des conseillers fiscaux et des gestionnaires de patrimoine)

International Tax Advice Statutory Audit
Company & Other Entity Formations
Management Services Tax
Trust Bank Introductions
Accounting Corporate Secretarial & Legal Administration
Comprehensive Corporate Services

www.fbscopyrus.com / www.fbsmalta.com

aris.kotsomitis@fbscopyrus.com / +357 22 456 363

Focus Business Services (depuis 1998)

Nos bureaux principaux sont situés à :

- **Chypre** (siège social)
- **Malte** (bureau complet dirigé par des partenaires locaux et un personnel sur place)
- Succursales au **Royaume-Uni**, aux **Seychelles** ainsi qu'en **Grèce**
- Nouveaux bureaux prévus à **Moscou** et **Kiev** au premier trimestre de 2012.



www.fbscopyrus.com / www.fbsmalta.com

aris.kotsomitis@fbscopyrus.com / +357 22 456 363

Reconnue au local comme à l'international



- Le réseau de télévision américain Fox (**Fox 5 News** – regardé par 25 millions de téléspectateurs du monde des affaires !) a **produit une émission spéciale sur Chypre** en tant que centre financier international

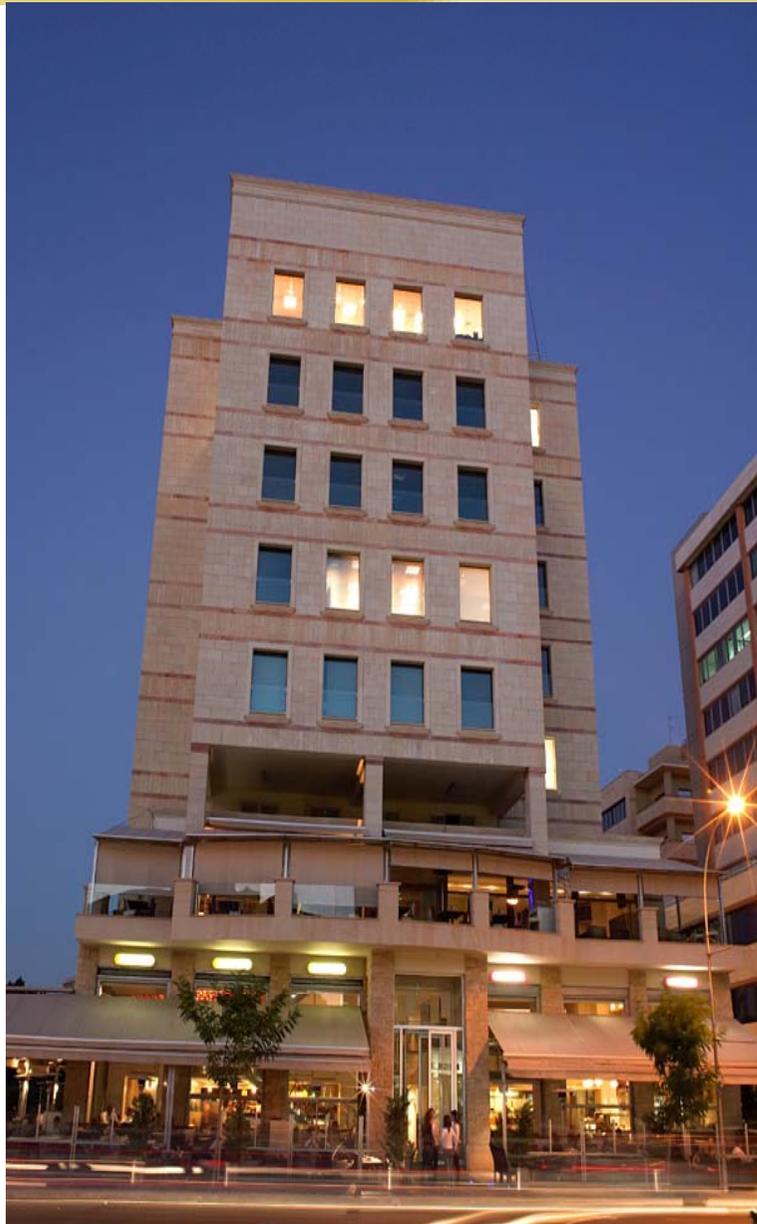


- **Notre président (Aris Kotsomitis) a été choisi pour représenter le secteur professionnel chypriote** dans cette émission, aux côtés du président, du ministre des Finances et du ministre du Commerce de la République de Chypre

Nos bureaux...

Chypre – Nicosie (à gauche et en haut à droite)

Malte (Strand Towers) - une vue remarquable juste sous les fenêtres de notre bureau



www.fbscopyrus.com / www.fbsmalta.com

aris.kotsomitis@fbscopyrus.com / +357 22 456 363

Présentations - conférenciers



- **Conférencier principal : Aris Kotsomitis**, président du Groupe et chef de la fiscalité internationale
- **Expérience considérable en structuration fiscale internationale (20 ans)**. Environ 1500 structures effectivement mises en œuvre... et consultant sur des milliers d'autres structures/planifications fiscales
- **Fellow Comptable Agréé - Certifié au R.-U. (expérience de 8 ans chez les « 4 grands »** – certifié et employé chez KPMG à Londres puis chez PWC à Athènes - Finance des entreprises et structuration fiscale) avant de créer le Groupe FBS en 1998
- Diplômé de la **London School of Economics (LSE)** en tant que **boursier du Royal Commonwealth**



Présentations - conférenciers

- Deuxième conférencier : Dr. Adrian Vella, associé du bureau de Malte depuis 2 ans
- Expérience considérable en droit des sociétés – près de 10 ans – consultant auprès de plusieurs centaines de structures de sociétés maltaises – spécialiste des fonds d'investissement
- Docteur en droit (6 ans dans l'un des meilleurs cabinets d'avocats de Malte avant de rejoindre le Groupe FBS)

Présentations

- Présents : Loukis Loucaides (LLB), associé du bureau de Chypre (Droit) depuis 4 ans
- Expérience considérable en droit des sociétés – près de 10 ans – consultant auprès de plusieurs centaines de structures de sociétés chypriotes
- 6 ans dans l'un des meilleurs cabinets d'avocats à Chypre avant de se joindre au Groupe FBS
- Loukis assiste à l'événement et accompagne le président

Liste des souhaits des investisseurs

Liste des souhaits des investisseurs

- Maximiser le rendement sur investissement après impôts = **minimiser les fuites fiscales** à tous les stades du cycle d'investissement, incluant le rapatriement des rendements à l'investisseur
- **Le choix de la structure de holding** à utiliser par chaque investisseur est crucial pour atteindre les buts décrits plus haut, et ce, tout au long du processus d'investissement ou de retrait des fonds de placement, des biens et placements réels ou en portefeuille, pour éliminer ou réduire les retenues d'impôt, l'impôt sur les dividendes, sur les gains en capital, etc.

Liste de souhaits des investisseurs (suite)

Une structure de Holding doit :

- pouvoir recevoir des **revenus de dividendes et de gains en capital** provenant d'investissements étrangers sous réserve de conditions facilement satisfaites, sans seuils de participation et avec une **exonération fiscale complète**
- **Accès aux Directives de l'UE** (avec des retenues d'impôt nulles (0 %) sur les dividendes, intérêts et redevances intergroupe)
- **Accès à des réseaux de traités fiscaux très avantageux** fournissant la protection des traités et minimisant les « fuites fiscales » transfrontalières

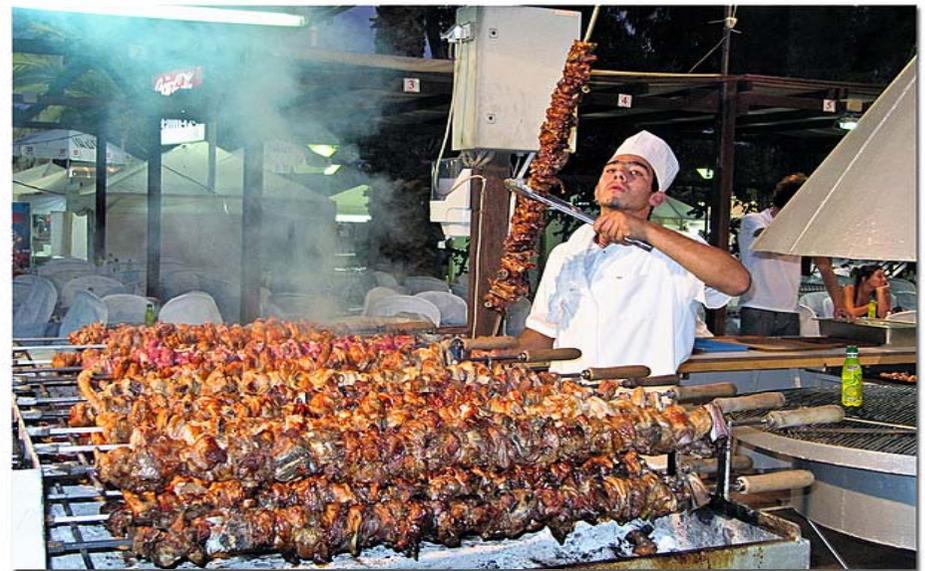
Liste de souhaits des investisseurs (suite)

Une structure de Holding doit :

- **fournir confidentialité et protection des actifs** (usage de fiducies (trusts)/fondations ou actionnaires nommées) - un refuge contre les autorités trop agressives – la protection/gestion du patrimoine
- Des structures légalement fortes, établies dans le cadre **de la liste blanche** de l'**UE/OCDE** et qui peuvent faire face aux recours juridiques
- La capacité de conserver ou de réaffecter efficacement les liquidités sans aucune restriction

Chypre et Malte s'adaptent à
tous les souhaits et attentes
des investisseurs !

Les gens viennent à Chypre et à Malte pour...



Mais les investisseurs viennent (investir) à
Chypre et Malte pour...

Les avantages fiscaux !

** \$\$\$ **

Avantages particuliers pour...

- **Les sociétés de holding** (Chypre* et Malte)
- **Les sociétés de placement en portefeuille/négociation de valeurs mobilières** (Chypre*)
- Les sociétés **immobilières** (Chypre* et Malte*)
- **Les fonds pour investisseurs professionnels** (Malte* et Chypre)
- Les sociétés d'enregistrement de **yachts** (Chypre – 3,4 % TVA* et Malte 5,4 % TVA*)
- **Les trusts internationaux** – structures de protection de l'actif (Chypre* et Malte)

Avantages particuliers pour...

- Sociétés **financières** (Chypre* et Malte)
- Sociétés **de redevances** (Chypre* et Malte*)
- Sociétés **de commerce** international (Chypre* et Malte*)
- Sociétés **de personnel** (et structures d'entrepreneur) (Chypre* et Malte*)
- Europe du Sud, Proche et Moyen-Orient, Russie et Europe centrale et orientale (Chypre* et Malte)

Préférences des investisseurs concernant Chypre et Malte

Les principales différences éliminées par l'utilisation d'une « **double structure Chypre – Malte** » fournissant un « avantage mondial » et utilisées dans pratiquement toutes les situations d'investissement sont :

- Généralement, mais avec quelques exceptions, on préfère Malte pour les investissements provenant d'Europe de l'Ouest et Chypre pour les investissements provenant de Russie et de l'Europe centrale et de l'Est (une double structure Chypre – Malte nous garantit de pouvoir utiliser la meilleure option pour chaque situation)
- Chypre répond mieux aux objectifs de confidentialité des clients et de protection de l'actif

Préférences des investisseurs concernant Chypre et Malte

- De façon générale, Chypre offre une meilleure structure de holding sans condition restrictive et certaines dispositions de ses traités d'imposition lui confèrent des avantages exceptionnels (Europe centrale et orientale, Inde, Russie et les CEI) – cela, de même que la confidentialité et la minimisation de l'impôt, est la raison pour laquelle un holding chypriote peut détenir les actions d'une société maltaise
- Le régime fiscal chypriote est souvent plus simple et moins compliqué
- Malte offre un meilleur régime de fonds pour investisseurs professionnels que Chypre et ses autorités réglementaires sont plus compétentes

Vue d'ensemble des régimes chypriotes et maltais

Chypre et Malte – des décennies en tant que SFI DÉSORMAIS des juridictions transparentes, ordinaires et conformes aux normes de l'OCDE et de l'UE



Les systèmes fiscaux sont **pleinement conformes aux normes de l'OCDE et de l'UE**. Après de nombreuses années comme SFI, Chypre et Malte, comme centres financiers, ont maintenant atteint maturité et transparence



Chypre et Malte sont maintenant et depuis 8 ans **membres à part entière de l'Union européenne, leur devise est l'euro**, elles ne sont **pas des abris fiscaux** et apparaissent en conséquence sur la liste blanche de l'OCDE



Chypre et Malte sont maintenant **des juridictions ordinaires de l'UE** offrant un potentiel de planification fiscale extraordinaire et des avantages fiscaux sans pareils !

Succès et transparence des systèmes fiscaux...

- **Systemes fiscaux accomplis**
- **Très populaire** – 25 000 à 35 000 constitutions de société par an à Chypre et plus de 3 000 à Malte, en moyenne, pour les dernières 3 à 4 années !!!
- **Systemes fiscaux de l'UE transparents** – Enlèvement de la « liste noire de l'UE » **Ouvre la porte aux investisseurs de l'UE via Chypre et Malte**

Avantages fiscaux exceptionnels/Traités d'imposition uniques

Chypre et Malte ont des systèmes **fiscaux nationaux** offrant des **avantages fiscaux très attrayants**

... qui, **combinés aux dispositions** exceptionnellement avantageuses **de ses traités de double imposition** (et directives de l'UE)...

... permettent aux investisseurs de **minimiser les fuites fiscales** de leurs investissements dans d'autre pays et ainsi de... maximiser le rendement sur l'investissement... en d'autres **mots : maximiser le montant d'argent rapatrié et renvoyé au domicile** ou offshore !

Autorités fiscales favorables – Vaste réseau de traités – Accès aux directives de l'UE

- **Autorités fiscales favorables aux investisseurs** et **système réglementaire fiscal bien établi** (souple/fiable à l'égard des accords fiscaux préalables)
- **Accès à des réseaux de traités fiscaux exceptionnellement avantageux** fournissant la protection des traités et minimisant les « fuites fiscales »
- Accès aux **directives de l'UE** (dont l'effet s'apparente à un traité d'imposition, mais à un taux nul **(0%) de retenues** sur les dividendes, intérêts et redevances)

Aucun ou peu d'impôt sans condition minimale

- **Impôt nul ou faible** sur les dividendes, les gains en capital, les intérêts, les redevances ou les revenus commerciaux et **aucune retenue d'impôt – sans aucune condition ou sous conditions minimales**
- **Le plus bas impôt sur les sociétés de l'UE !**
- La capacité de conserver ou de réaffecter **efficacement les liquidités sans aucune restriction**
- **Des ressources qualifiées** sur le terrain (services financiers et professionnels)

Caractéristiques principales – Détails des systèmes fiscaux de Chypre et de Malte

Aucun impôt sur la vente de valeurs mobilières

- Les profits provenant de la vente d'actions ou d'autres valeurs mobilières **sont totalement exonérés d'impôt** à Chypre et à Malte (Chypre : aucun % retenu ou autres conditions fixées ! Malte a quelques conditions)
- Caractéristique exceptionnelle pour structures **holding**
- ... de même que pour les clients des banques et banques privées **ayant un portefeuille d'investissement (car aucun % n'affecte le seuil d'exemption à Chypre)**

Aucun impôt sur les dividendes entrants

- Les revenus dividendes provenant de filiales étrangères sont totalement exonérés d'impôt à **Chypre sans aucun seuil de participation** et il en est de même pour Malte, avec quelques conditions facilement satisfaites
- Cela ouvre les portes des structures de société encore plus avantageuses à Chypre et à Malte pour **une société d'investissement de portefeuille ou Holding (CY)** (négociant et tirant des revenus d'actions et d'autres valeurs mobilières)

Aucune retenue d'impôt sur les dividendes, intérêts ou redevances sortants

- Aucune retenue d'impôt sur les dividendes, intérêts et sur presque toutes les redevances sortantes – sans aucune condition à Chypre
- Chypre est une « voie idéale d'entrée ou de sortie » dans ou hors de l'UE; à ce titre, elle peut être librement utilisée en tant que domicile d'une société holding ou d'une filiale de sociétés de l'UE ou même offshore !!!

Toute devise – Droits de timbre et d'apport faibles – Migration de société facile

- Possibilité de choisir **toute devise fonctionnelle**
- **Droits de timbre à faibles niveaux**
- **Droit d'apport** pouvant être **structurés vers le bas** à des taux nominaux
- **Migration facile** d'entités juridiques **vers et hors de Chypre** à partir ou vers d'autres juridictions

Appareil législatif britannique

Normes professionnelles et étiquette des affaires anglo-saxonnes

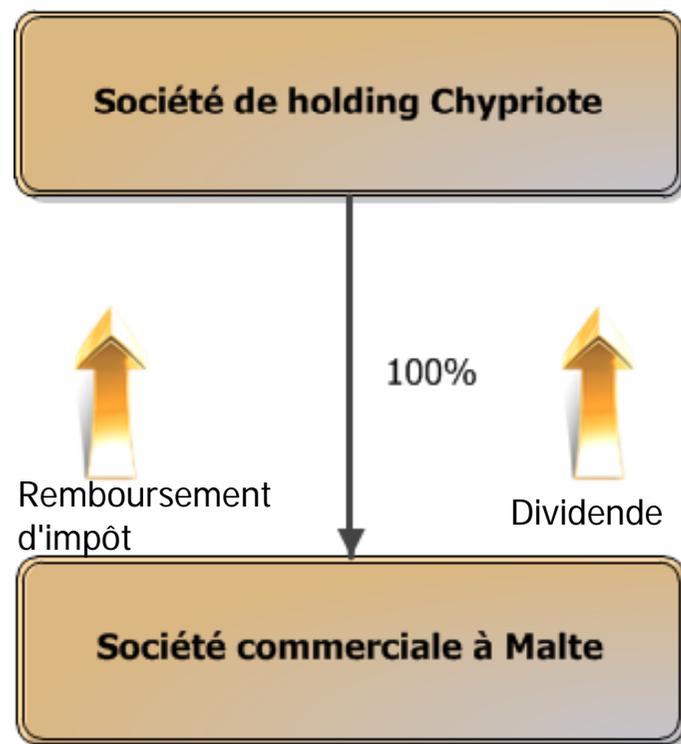
Chypre et Malte étaient des **colonies britanniques** comme **Hong-Kong et Singapour**

- L'appareil législatif du Royaume-Uni, **les ententes entre actionnaires** ainsi que les nombreuses **classes d'actions** autorisées, sont certainement idéaux pour les **COENTREPRISES**
- **L'anglais est largement parlé** et accepté par les banques et autorités fiscales
- – Plusieurs personnes ont une expérience professionnelle au **Royaume-Uni ou aux États-Unis** la vaste majorité des professionnels (avocats, comptables) **sont diplômés des**

La double structure Chypre-Malte

Société chypriote en tant que holding d'une société commerciale (ou de holding) maltaise

...pour parfaire les « doubles structures maltaises » (versant les dividendes) ET combiner les avantages de Chypre et Malte... en UNE SEULE structure !



- » **Aucune retenue à Malte sur les dividendes ou les remboursements à la Cypco**
- » **Aucun impôt sur les dividendes OU sur les remboursements d'impôt reçus à Chypre (appuyé par une décision fiscale)**
- » **Taux d'imposition réel** d'une société commerciale à Malte - **5 ou moins** (au moyen d'un remboursement de 30 à 35 % du taux d'imposition de 35 %) ou 0 % pour les participations qualifiées d'une société holding
- » Les dividendes versés par un holding chypriote à un bénéficiaire ne sont pas sujets à retenue

Structure Chypre–Malte

(Efficience fiscale maximale)

- **Tous les éléments** de la liste de souhaits sont possibles dans une structure **simple et économique à taux d'imposition plus faible qu'une « double structure maltaise »**
- L'accumulation des profits à Chypre garantit que le propriétaire économique ultime ou sa société offshore **n'est aucunement imposé sur une base personnelle** (puisque la société qui reçoit est juridiquement distincte de son détenteur) – **OUTIL DE REPORT D'IMPÔT IMPORTANT**
- **La société holding maltaise peut investir en Europe occidentale et, de plus, la société faïtière à Chypre, en plus de détenir les actions de la société maltaise, peut être utilisée pour des investissements en Inde, en Europe centrale et orientale, en Russie et dans les CEI de même, généralement que dans les marchés émergents où ses traités et son positionnement sont plus favorables qu'à Malte – de façon à assurer une COUVERTURE MONDIALE**

Structure Chypre–Malte

(Efficience fiscale maximale)

- Les forces combinées d'une société de commerce ou de holding maltaise et d'une société de holding chypriote permettent aux investisseurs de **minimiser les fuites fiscales** de leurs investissements dans d'autres pays et ainsi de... maximiser le rendement sur l'investissement... en d'autres **mots : maximiser le montant d'argent rapatrié et renvoyé au domicile** ou offshore !
- Société commerciale maltaise – fuite fiscale ultime sur le revenu commercial actif – **seulement 5 % !**
- Holding chypriote – exemptions importantes et faciles à obtenir, garantissant **une imposition de 0 % sur les dividendes et les gains en capital obtenus... sans condition !**
- **Aucune retenue d'impôt** sur les dividendes versés au bénéficiaire en amont à partir du holding chypriote (une voie d'entrée ou de sortie idéale !)

Structure Chypre–Malte

(Efficience fiscale maximale)

- L'utilisation d'une société chypriote assure un fort potentiel de confidentialité – le nom des bénéficiaires ne sera pas révélé dans les statuts de la société - ils sont protégés par les actionnaires nominee ou les trusts internationaux. Le nom des bénéficiaires ne sera pas disponible **publiquement (en dehors des obligations du traité concernant l'échange d'informations)**
- Cette structure peut augmenter la protection des actifs encore davantage par l'utilisation d'actionnaires nominee, d'une société offshore (Seychelles) et/ou d'un Trust international à Chypre, à titre d'« extension »
- La possibilité d'utiliser Chypre OU Malte pour chaque cas d'investissement – ces avantages combinés créent un véhicule de placements très puissant

Malte

Fonds pour investisseurs professionnels

Malte comme domiciliation de fonds

Une alternative au Luxembourg, à la République d'Irlande
et à la Suisse

- Croissance rapide des fonds – plus de 450 PIF;
- Plus de 65 fonds UCIT;
- Plus de 50 fonds non UCIT;
- Plus de 60 directeurs de placement autorisés à Malte.

Avantages

- Contrairement à d'autres juridictions de fonds, comme le Luxembourg et l'Irlande, les PIF enregistrés à Malte **n'ont pas** à désigner un directeur, un dépositaire, un administrateur ou tout autre fournisseur de services autorisé ou ayant par ailleurs exercé un droit de passeport à Malte (si tous les placements sous-jacent seront détenus à l'étranger et si tous les services concernés seront fournis de l'extérieur de Malte)
- **Le seuil d'entrée des investisseurs débute à seulement 10 000 dollars US/ 10 000 €** (comparé à 125 000 € pour un SIF au Luxembourg)
- **Aucun droit d'abonnement annuel** payable au régulateur les SIF luxembourgeois sont sujets à des droits d'abonnement annuels de 0,01 %
- **Frais d'enregistrement et de licence significativement plus faibles**

Avantages

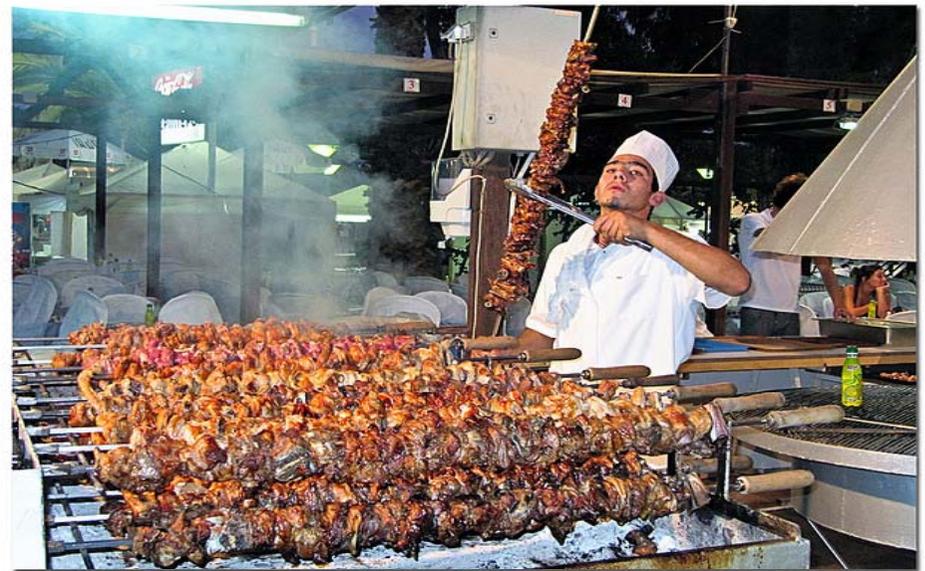
- À l'exception des fonds autogérés (où un capital social de 125 000 € est exigé) **règles de capitalisation faibles**. Cela se compare favorablement à d'autres juridictions, comme le Luxembourg où le régime doit, dans les 12 mois de l'enregistrement, assurer une capitalisation de 1 250 000 €
- Le fonds peut investir lui-même dans les actifs sous-jacents, ou le faire via des véhicules ad hoc (SPV), locaux ou étrangers, lesquels agissent en tant qu'entités non liées pour le fonds. L'utilisation de SPV peut être particulièrement utile pour la planification fiscale, habilitant le fonds à bénéficier de tous les avantages de l'important réseau de traités de double imposition (Malte a signé des traités de double imposition avec plus de cinquante juridictions). En investissant dans les actifs sous-jacents via des SPV incorporés à des sociétés disposant de traités de double imposition favorables, le fonds peut bénéficier de la double déduction fiscale à l'égard de l'acquisition d'actifs et des structures holding.

Avantages

- Il n'y a **aucune retenue d'impôt** sur le revenu d'investissement reçu de fonds non prescrits (parmi lesquels les régimes de placements collectifs domiciliés outre-mer), qui sont exemptés d'impôt sur le revenu et sur les gains en capital réalisés sur leurs investissements.
- Les PIF jouissent d'une **exemption générale des droits de timbre** sur leurs transactions.
- Il n'y a **aucune taxe sur la richesse ni sur la valeur liquidative** à Malte.

Merci !

Vous êtes les **bienvenus** à Chypre ou à Malte...





Focus Business Services

TAX SERVICES ■ COMPANY FORMATIONS ■ TRUST & CORPORATE SERVICES

International Tax Advice Statutory Audit
Company & Other Entity Formations
Management Services Tax
Trust Bank Introductions
Accounting Corporate Secretarial & Legal Administration
Comprehensive Corporate Services

Focus Business Services International Group



Focus Business Services (Int'l) Ltd

Focus Business Services (Cyprus) Ltd

Focus Business Services (Malta) Ltd

AKKotsomitis
chartered accountants Ltd

A K Kotsomitis Chartered
Accountants Limited

Regulated EU Professionals

Aris Kotsomitis

BSc FCA CPA TEP MoID

Chairman

Head of International Tax Planning

www.fbscopyrus.com / www.fbsmalta.com

aris.kotsomitis@fbscopyrus.com / +357 22 456 363